

Risques

Nous proposons un large éventail de produits d'investissement présentant chacun des risques et des avantages spécifiques. Les informations ci-dessous offrent une description d'ensemble de la nature et des risques liés aux investissements que vous pouvez effectuer avec Internaxx Bank S.A.

Ceci ne constitue toutefois pas une liste exhaustive de l'ensemble des risques et autres aspects importants des investissements que nous proposons. En cas de doute concernant les risques et les spécificités de ces produits, nous vous conseillons de prendre conseil auprès d'un professionnel.

Il faut savoir que la performance de tous les produits d'investissement présentés ci-dessous ne peut être garantie et que les cours peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse.

Les performances antérieures des produits d'investissement ne sauraient servir d'indicateur quant à leurs performances futures.

Produits non complexes	Produits complexes	Risques généraux liés aux opérations de trading
<ul style="list-style-type: none">• Actions• Produits d'investissement collectif	<ul style="list-style-type: none">• Bons de souscription• Échanges de bons de souscription de gré à gré• Instruments dérivés titrisés• CFD (Contracts for difference)• Instruments d'emprunt convertibles• Transactions de gré à gré• ETP (Exchange Traded Products)• Droits non libérés	<ul style="list-style-type: none">• Marchés étrangers• Commissions• Conditions du marché• Mécanismes de protection de la chambre de compensation• Insolvabilité

Produits non complexes

1.1 Actions

Nature

Les actions, aussi dénommées titres, constituent une part du capital d'une société. L'étendue de votre participation au capital d'une société dépend du nombre d'actions dont vous êtes propriétaire par rapport au nombre total d'actions en circulation. Certaines actions sont échangées sur les marchés boursiers et leur valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des conditions du marché. On dit que ces actions sont « cotées ».

Risques

Les participations en actions non cotées ou en actions de petites entreprises présentent un risque accru de pertes lors de la vente ou de l'achat de ces actions.

L'écart entre le prix d'achat et le prix de vente de ces actions peut en effet être important. Si vous devez les vendre immédiatement, vous risquez de recouvrer un montant sensiblement inférieur à celui initialement investi.

Les actions de sociétés présentes sur des marchés émergents peuvent être plus difficiles à vendre et à acheter que celles des entreprises implantées sur des marchés plus développés, également soumises à une réglementation plus stricte que les premières.

Investissements dans des secteurs spécialisés

Investir dans des actions concentrées sur un secteur spécialisé est considéré comme une stratégie à risque étant donné l'exposition accrue au secteur en question. Bien que ces investissements soient susceptibles de générer des rendements plus importants sur le long terme, ils présentent un plus grand risque de volatilité.

1.2 Produits d'investissement collectif

Nature

Les produits d'investissement collectif englobent les sociétés d'investissement, les fonds de placement, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), les fonds de placement immobilier et les ETF (exchange traded funds, fonds indiciels cotés) « agréés » conformément aux directives des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Ces instruments permettent d'investir des actifs en titres d'émetteurs ou en numéraire, en fonction des règles propres à chacun d'entre eux.

Les sociétés d'investissement et les fonds de placement immobiliers sont des sociétés cotées dont les actions sont échangées en Bourse, contrairement aux fonds de placement et aux SICAV qui sont échangés par les gestionnaires de fonds.

Les sociétés d'investissement et les fonds de placement immobiliers peuvent se négocier contre une prime ou une décote, en fonction de la valeur cumulée des investissements sous-jacents (selon la demande pour ces actions). La valeur des fonds de placement et SICAV est en général calculée quotidiennement à l'aide d'une formule préétablie reposant sur la valeur des actifs nets après déduction des frais.

Certains produits d'investissement collectif sont axés sur un pays ou un secteur spécifique. Il convient dans ce cas de lire attentivement la documentation relative aux caractéristiques principales de ce type de produits avant de prendre une décision d'investissement.

Risques

Comme pour les titres individuels, la valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et il ne saurait être garanti que vous recouvriez la totalité du montant investi initialement.

Les revenus obtenus dans le cadre d'un investissement collectif sont susceptibles de varier en fonction des dividendes ou des intérêts sur les investissements sous-jacents et peuvent donc également fluctuer à la hausse comme à la baisse.

Les produits d'investissement collectif orientés vers un pays, un secteur ou un segment de marché spécifique peuvent afficher une volatilité plus importante que ceux destinés au marché au sens large et doivent par conséquent être reconnus comme plus risqués que les produits d'investissement collectif plus courants.

Investir dans des produits d'investissement collectif quels qu'ils soient comporte un niveau de risque. Si vous vous intéressez aux produits d'investissement collectif agréés par les OPCVM que nous proposons, vous recevrez les documents d'informations clés pour l'investisseur et/ou les prospectus simplifiés les concernant.

Ces documents seront disponibles sur notre site Internet dans le cadre des opérations de trading. Ils doivent être lus attentivement avant de se lancer dans l'achat de produits d'investissement collectif car ils contiennent des informations détaillées concernant les risques spécifiques associés à chaque produit. Il vous incombe de veiller à bien comprendre les informations fournies dans les documents mis à votre disposition. En cas de doute, veuillez prendre conseil auprès d'un professionnel.

Produits complexes

Les produits du type bons de souscription, instruments dérivés titrisés et CFD sont des instruments complexes. Vous devez vous assurer de bien comprendre leur nature et le niveau de risque associés avant d'échanger ce type de produits. Vous devez également avoir la certitude que ledit produit vous convient, en tenant compte de votre situation personnelle et financière. Même si ces produits peuvent être utilisés pour gérer les risques d'investissement, certains d'entre eux ne conviendront pas à de nombreux investisseurs. Il existe de nombreux instruments présentant chacun un niveau d'exposition au risque spécifique. La décision d'effectuer des opérations de trading avec ce type d'instruments ne doit être prise qu'à condition de bien comprendre les points suivants :

2.1 Bons de souscription

Nature

Un bon de souscription confère pour une durée limitée le droit de souscrire des actions, des obligations, des titres d'emprunt ou des obligations d'État et peut être exercé contre l'émetteur initial des titres sous-jacents. Il existe d'autres instruments également appelés bons de souscription mais qui sont en réalité des options (les « bons d'option » accordent par exemple le droit d'acheter des titres à une personne autre que l'émetteur initial).

Risques

Il est à noter qu'un mouvement relativement minime de la cote du titre sous-jacent se traduira de manière inversement proportionnelle par un mouvement important (qu'il soit favorable ou défavorable) de la cote du bon de souscription. Le cours des bons de souscription peut par conséquent être volatil.

Le droit de souscription conféré par un bon de souscription est généralement limité dans le temps. Cela signifie que si l'investisseur ne parvient pas à exercer ce droit au cours de la période prédéfinie, l'investissement perd alors sa valeur. Il est donc essentiel de bien comprendre que la décision d'acquérir un bon de souscription s'accompagne du risque de perte de la totalité du capital investi, plus les commissions ou autres frais applicables.

2.2 Échanges de bons de souscription de gré à gré

Nature

On parle d'échange de gré à gré lorsque la transaction se fait en dehors d'un marché boursier réglementé.

Risques

Il peut s'avérer impossible de : liquider une position existante, évaluer la valeur d'une position découlant d'un échange de gré à gré ou déterminer le niveau d'exposition au risque.

Les prix d'achat et de vente ne font pas nécessairement l'objet d'une cotation et, même lorsque c'est le cas, ils sont fixés par les spécialistes de ce type d'instruments. Il peut par conséquent s'avérer difficile d'établir le juste prix, voire de vendre quel que soit le prix demandé.

Nous vous préviendrons si vous êtes sur le point de participer à un échange de gré à gré.

2.3 Securitised derivatives

Nature

Certains instruments dérivés titrisés (notamment les bons d'option) permettent d'exercer pendant une durée limitée un droit d'achat ou de vente pour plusieurs types d'investissement, en principe face à une personne autre que l'émetteur de l'investissement en question.

D'autres types d'instruments dérivés titrisés octroient des droits dans le cadre d'un CFD qui autorise à spéculer sur l'évolution de la valeur d'un titre donné (quel qu'il soit) ou d'un indice (l'indice FTSE 100 par exemple).

Dans les deux cas, l'investissement ou le bien peuvent être désignés en tant qu'« instrument sous-jacent ».

Risques

Les instruments dérivés titrisés présentent souvent un pouvoir multiplicateur ou un effet de levier important. Un mouvement même relativement faible du cours de l'instrument sous-jacent peut par conséquent provoquer un mouvement plus important (qu'il soit favorable ou défavorable) du cours de l'instrument dérivé titrisé. Cela signifie que le cours de tous ces instruments peut s'avérer volatil.

Les instruments dérivés titrisés ont une durée de vie limitée. Ils peuvent associer certaines fonctionnalités comme des barrières désactivantes intégrées, des ordres stop loss, ou d'autres éléments de ce type. Leur valeur peut devenir nulle au moment de leur échéance si l'instrument sous-jacent n'offre pas les performances attendues (à moins qu'il existe une certaine forme de garantie de rendement du capital investi dans le produit). Étant donné ce risque, vous ne devez investir dans ce type de produits que si vous êtes prêt à perdre l'intégralité du capital investi, plus les commissions et autres frais applicables.

Vous devez réfléchir très sérieusement afin de déterminer si ce type de produit vous convient ou non, en tenant compte de votre situation personnelle et financière. En cas de doute, veuillez prendre conseil auprès d'un professionnel.

2.4 Contracts for difference (CFDs)

Nature

Les contrats à terme standardisés, les devises et les options font partie des CFD. Il peut s'agir d'options et de contrats standardisés sur l'indice FTSE 100 ou tout autre indice, ainsi que de swaps de devises et de taux d'intérêt. Quoi qu'il en soit et contrairement aux autres options et contrats à terme standardisés, ces contrats ne peuvent être réglés qu'en numéraire.

Les CFD cotés sur un marché réglementé sont également appelés « turbos ». Les turbos présentent moins de risques que les CFD classiques car ils intègrent une garantie stop-loss sans frais supplémentaire, ce qui vous permet de contrôler à tout moment le niveau de perte maximal. Avec un turbo, il est impossible de perdre plus que votre versement initial, et cela quelle que soit la durée de vie et même si le marché est extrêmement défavorable.

Pour pouvoir échanger des CFD par courtage, vous devez ouvrir un compte chez Internaxx.

Les opérations sur produits dérivés Internaxx sont fournies par Saxo Bank A/S ou ses sociétés associées (conjointement dénommées « Saxo » dans les présentes Conditions générales). Dans le cadre des transactions CFD, les contrats sont établis entre vous et Saxo, qui s'occupe de toutes les opérations de négociation, d'administration et de règlement. Saxo Bank A/S est une société enregistrée au Danemark régulée par l'autorité de régulation financière danoise. Pour éviter toute confusion, ces Conditions ne s'appliqueront pas dans les transactions de CFD.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur le fait que Internaxx Bank S.A. perçoit des commissions, frais et ajustements des taux d'intérêt ou des cours (regroupés sous l'appellation « commissions de transaction ») basés sur les transactions fournies par Saxo. Les commissions de transaction qui seront dues supposent que vos frais peuvent s'avérer supérieurs aux tarifs standard appliqués par Saxo.

Le montant des commissions de transaction perçues par le courtier dans le cadre de vos opérations peut généralement être déterminé à l'avance en calculant la différence entre les deux types de frais présentés ci-dessous, multipliée par le montant notionnel échangé :

- a) l'écart visé/les taux qui vous concernent personnellement et qui apparaissent sur vos plateformes de trading dans le volet Conditions d'opérations du menu « Mon compte » ; et
- b) l'écart visé pour les clients institutionnels/les tarifs pour les courtiers introducteurs standard, disponibles dans les pages « Institutionnels » – « Tarifs et conditions » sur le site Internet de Saxo : www.saxobank.com.

Les commissions de transaction spécifiques perçues par le courtier pourront être plus ou moins importantes que celles décrites plus haut. Dans certains cas, Saxo conservera une partie des commissions de transaction. La commission perçue par le courtier sera par conséquent inférieure. Dans d'autres cas, les commissions de transaction peuvent être calculées sur la base des écarts les plus faibles, auquel cas elles seront plus élevées.

Le montant dû par Saxo au courtier peut aller jusqu'à 90 % des commissions de transaction que vous lui versez.

Ces écarts et commissions (ainsi que leurs variations) peuvent évoluer avec le temps.

Nous vous fournirons sur demande des informations complémentaires concernant ces commissions.

Risques

Investir dans des CFD présente un niveau de risque élevé car, en raison du pouvoir multiplicateur ou de l'effet de levier associé, un dépôt ou un acompte même minime peut entraîner des pertes importantes tout comme des gains considérables. Cela signifie également qu'un mouvement relativement minime peut entraîner un mouvement proportionnellement plus important de la valeur de votre investissement, lequel peut être en votre défaveur comme en votre faveur.

2.5 Instruments d'emprunt convertibles

Nature

Il s'agit d'instruments obligataires émis par une société et pouvant être échangés contre des actions ordinaires de cette dernière.

L'instrument peut être converti en actions dont la cote est généralement établie au moment où l'instrument est émis. Ce dernier peut en principe être converti à tout moment tant qu'il n'est pas arrivé à échéance.

Les titres convertibles bénéficient à la fois de la fiabilité des instruments d'emprunt et, autre avantage non négligeable, de l'accroissement de la valeur des actions de l'entreprise.

Risques

Si un émetteur n'est pas en mesure de rembourser son emprunt, vous risquez de ne pas récupérer la totalité du capital investi, voire de perdre l'intégralité de ce dernier. En cas de faillite, les détenteurs d'obligations ont toutefois dans la plupart des cas la possibilité de revendiquer les actifs de l'émetteur avant les actionnaires.

Une baisse de la cote de crédit d'une obligation ou d'un émetteur peut augmenter le rendement exigé par l'investisseur vis-à-vis de l'obligation, ce qui se traduira par une baisse du cours de cette dernière.

Ils peuvent généralement être remboursés par anticipation, ce qui signifie que l'émetteur peut forcer la conversion de l'obligation en un nombre d'actions spécifiques et à un cours déterminé à l'avance.

2.6 Transaction de gré à gré

Nature

Il s'agit d'une opération bilatérale pour laquelle les deux parties ont convenu à l'avance des modalités d'exécution encadrant la transaction ou le contrat en question. Les contrats à terme et les contrats d'échange (swaps) sont par exemple des transactions de gré à gré.

Les transactions de gré à gré portant sur des actions et des parts de capital ne sont pas négociées sur les marchés boursiers car elles ne sont pas conformes aux procédures de cotation qui régissent ces derniers. Cela étant, certaines sociétés qui respectent les procédures de cotation privilégient tout de même les transactions de gré à gré pour échanger leurs actions.

Les actions de gré à gré sont cotées sur les OTCBB (Over the Counter Bulletin Boards) ou sur les cotes officielles (« feuilles roses »).

Risques

Il est possible qu'une contrepartie impliquée dans la transaction fasse faillite avant l'échéance du contrat d'échange et ne soit donc pas en mesure d'honorer les paiements actuels et futurs prévus au contrat (c'est ce qu'on appelle le « risque de contrepartie »).

Étant donné les modalités spécifiques des transactions de gré à gré, le défaut de paiement d'une contrepartie peut avoir des répercussions sur ce marché au sens large et donc sur des échanges de gré à gré par ailleurs sans aucun lien (c'est ce qu'on appelle le « risque systémique »).

Il est fréquent que les actions de gré à gré cotées sur les OTCBB aient un cours inférieur à un dollar (« penny stocks ») ou que les informations sur l'émetteur soient limitées.

2.7 ETP (Exchange Traded Products, produits indiciels cotés)

Nature

Ces produits permettent de suivre les évolutions d'un actif sous-jacent et d'obtenir une exposition sur un grand nombre de marchés tout en évitant les coûts d'investissement direct.

Il existe trois types d'ETP : les ETF (exchange traded funds, fonds indiciels cotés), les ETC (exchange traded commodities, matières premières cotées) et les ETN (exchange traded notes, titres de créance indiciels cotés). Les ETC et les ETN n'offrent pas à l'investisseur le même niveau de protection que les ETF agréés par les OPCVM.

Les ETP peuvent constituer une stratégie d'investissement physique (le fonds contient dans ce cas une partie voire l'intégralité des actions ou des titres de l'indice suivi), ou synthétique (des transactions spécifiques, appelées swaps, sont alors utilisées pour suivre le cours de l'indice).

Risques

Le recours à des techniques financières complexes (notamment les produits dérivés et les swaps) indique que les fonds de ce type ne conviennent pas à tous les investisseurs.

Si un ETP ne détient pas les actifs suivis, cela peut entraîner la perte d'une partie voire de l'intégralité du capital investi, en fonction des circonstances.

Plus un ETP investit dans des instruments à effet de levier, plus les pertes liées à ces derniers risquent d'être importantes. Pour les ETP à effet de levier basés sur des indices, la hausse ou la baisse du cours des actions sera plus importante que la hausse ou la baisse de l'indice sous-jacent (c'est ce qu'on appelle le « risque de levier »).

2.8 Droits non libérés

Nature

Il s'agit des droits à souscrire de nouvelles actions attribuées provisoirement par un émetteur dans le cadre d'une augmentation de capital, et contre paiement du prix de souscription. On dit que ces droits sont « non libérés » car le montant dû une fois l'offre de souscription acceptée n'a pas encore été versé. Si l'actionnaire décide d'exercer ces droits, il devra alors verser le montant dû pour les actions qu'il a été autorisé à acheter.

Ces droits sont des titres pouvant être échangés sur le marché (c'est ce qu'on appelle des ordres « non libérés »).

Risques

Les droits achetés sur le marché ouvert offrent des options d'achat à échéance courte ne pouvant être exercées qu'au cours d'une période limitée.

S'ils ne sont pas exercés au cours de la période donnée, ces droits afficheront une valeur nulle au moment de leur expiration.

Risques généraux liés aux opérations de trading

3.1 Marchés étrangers

Les marchés étrangers présentent des risques différents de ceux associés aux marchés européens. Les risques seront plus importants dans certains cas.

Le potentiel de profit ou de perte des transactions réalisées sur les marchés étrangers ou sur des contrats libellés en devises étrangères est affecté par les fluctuations des taux de change.

3.2 Commissions

Avant de vous lancer dans des opérations de trading, vous devez vous renseigner sur les différentes commissions et les autres frais que vous devrez prendre en charge. Pour cela, consultez la page « Frais et Commissions ».

Si vous estimez que le montant de certains frais n'est pas assez clair (par exemple parce qu'ils sont exprimés en pourcentage et non pas en termes monétaires), nous vous invitons à nous demander des précisions qui vous seront adressées par écrit et accompagnées d'exemples appropriés pour vous aider à estimer plus précisément le montant des frais qui pourront vous être demandés.

3.3 Conditions du marché

Liquider une position peut parfois s'avérer difficile en raison des conditions dans lesquelles s'effectuent les opérations. C'est par exemple le cas si le marché évolue de manière très rapide et que le cours d'une action augmente ou baisse si vite lors d'une même séance que les transactions sont suspendues ou soumises à restriction conformément aux règles régissant le marché boursier en question.

Placer des ordres à cours limité et des stop loss ne permettra pas toujours de limiter vos pertes au montant prévu, car les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution de tels ordres au prix stipulé.

3.4 Mécanismes de protection de la chambre de compensation

Sur la plupart des marchés boursiers, la performance d'une transaction prise en charge par Internaxx Bank S.A. (ou par une tierce partie avec laquelle nous travaillons en votre nom) est « garantie » par la Bourse ou la chambre de compensation.

Cette garantie ne peut toutefois couvrir le client (c'est-à-dire vous) dans tous les cas. Vous risquez ainsi de ne pas être protégé si Internaxx Bank S.A. ou une tierce partie ne s'acquitte pas des obligations qui vous sont dues.

3.5 Insolvabilité

En cas d'insolvabilité ou de manquement aux obligations de Internaxx Bank S.A. ou des autres courtiers impliqués dans la gestion de vos transactions, vos positions pourraient être liquidées ou clôturées sans votre consentement.

Dans certains cas, vous pourriez ne pas récupérer les actifs que vous avez constitués en garantie et être contraint d'accepter les éventuels paiements disponibles en numéraire.

Nous pouvons vous fournir sur demande des explications précisant dans quelle mesure nous acceptons que notre responsabilité soit engagée en cas d'insolvabilité ou de manquement à leurs obligations des autres sociétés impliquées dans la gestion de vos transactions.